

Présents : Andrée Claret, Jean-François Giroud, Serge Nobile, Dominique et Catherine Girerd, Anne

Excusés : Robert et Solange Vincent, Claire Simon, Wilfried Tissot

Animation : Isabelle Cavallo

Chez Dominique et Catherine Girerd

1. Introduction : Présentation de l'ASDER

L'ASDER assure la mission d'Espace Info Energie de la Savoie, c'est-à-dire dispense des conseils gratuits et indépendants de tout fournisseur de matériaux ou équipements grâce au soutien de structures publiques telles que l'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Savoie, des collectivités locales.

Ces conseils portent sur la rénovation ou la construction d'une maison individuelle ou d'une copropriété, sur les aides financières dont vous êtes susceptibles de bénéficier en fonction des travaux envisagés, sur le choix des matériaux d'isolation et équipements de chauffage, ventilation, etc. Plus globalement, il s'agit de vous aider à réaliser des économies d'énergie, que ce soit en terme de gestes au quotidien ou d'investissements pour le logement. Les matériaux biosourcés et les énergies renouvelables, économes en énergie fossile, vous seront conseillés mais d'autres solutions seront recherchées si cela ne correspond pas à votre situation.

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a mis en place un partenariat avec l'ASDER et l'AGEDEN (équivalent de l'ASDER sur l'Isère), pour sensibiliser les habitants et les accompagner dans leur projet d'amélioration énergétique de leur habitation.

L'ASDER participe à la mise en place de la transition énergétique en incitant les consommateurs à la sobriété, à la recherche de l'efficacité et au recours aux énergies renouvelables.

Le Thermo'kit destinée à visualiser les déperditions énergétiques des logements ; cette mallette peut être prêtée aux particuliers, un conseiller de l'ASDER apporte une aide pour l'interprétation des résultats.

Le résultat du DPE, diagnostic de performance énergétique (obligatoire lors de la vente d'un bien mobilier), influe sur la valeur du bien immobilier. Le DPE indique aux propriétaires et aux locataires la consommation énergétique nécessaire pour le chauffage, la climatisation et la production d'eau chaude sanitaire du logement.

Cette entrée en matière amène la question « Comment agir ? ».

Etant donné la consommation actuelle d'énergie fossile et son caractère polluant la **démarche Négawatt** prend tout son sens : « *l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas* ».

Cette démarche s'appuie sur deux principes de consommation et un principe de préférence ;

- **sobriété** en donnant la priorité aux besoins essentiels et en supprimant les consommations inutiles.
- **efficacité** en optimisant la consommation énergétique pour un besoin donné.
- **Développement** des énergies renouvelables

Le classement énergétique se fait par des indices classés de A à G ; A correspondant à une consommation inférieure ou égale à 50 kWh par m² ; G représentant une consommation supérieure à 450 kWh par m². La moyenne nationale se situe aux alentours de la catégorie E pour une consommation de 231 et 330 kWh/m².

Les déperditions énergétiques se produisent principalement par la toiture (30%), par les menuiseries extérieures (15%), par les murs (20%) (L'enveloppe du bâtiment) et leurs ponts thermiques (5%) avec les

planchers (10%). Les défauts d'étanchéité à l'air et l'aération sont également sources de déperditions d'énergie (20%).

Il est noté qu'une fente de un millimètre de largeur sur 1m² de panneau isolant divise par 4,8 son pouvoir isolant. D'autres pertes énergétiques se font par les passages de câbles électriques et trappes d'accès.

Quelques enseignements à retenir suite aux échanges entre les participants et l'intervenant de l'ASDER :

- **chauffe eau solaire thermique** : réduction possible du coût de production de l'ECS de 40 à 70% ; pour quatre personnes prévoir 2 à 3 m² de capteurs pour un coût de 4500 à 6000 euros HT.
- **chauffage solaire par dalle**, même système que pour un chauffe eau en prévoyant 1 m² de capteurs pour 10 m² habitables.
- **poêle à bois**, l'installation est complexe et doit être confiée à un artisan qualifié possédant si possible le label RGE (reconnu garant de l'environnement) ; la sortie des fumées peut se faire suivant le cas par un conduit normal ou par un système dit « à ventouse » ; il est préférable d'avoir un poêle à puissance limitée fonctionnant à un bon régime plutôt qu'un poêle puissant fonctionnant à bas régime ; la combustion est meilleure et l'encrassement moindre.

Les aides financières

Pour terminer, les aides financières existantes pour la rénovation des logements nous sont présentées à partir du document ASDER « Aides financières 2018 ». Le déclenchement de ces aides demande une analyse approfondie du projet de rénovation, l'ASDER peut être un partenaire précieux dans ce domaine.

Vous pouvez **prendre RV auprès de la CCCC** pour rencontrer un spécialiste l'ASDER/AGEDEN au sujet de votre projet de rénovation (1 date par mois).

En conclusion, entrer dans la transition énergétique est un enjeu national et international ; la loi préconise, entre autres, une réduction de 50% de la consommation énergétique avant 2050 et une réduction de 30% de la consommation de combustibles fossiles pour 2030.

Le Territoire Chartreuse / Pays Voironnais s'est engagé à travers le programme TEPOS Territoire à Energie Positive à réduire sa consommation d'énergie et augmenter sa production d'énergie renouvelable pour équilibrer les deux, à échéance 2050.

La rénovation du bâti ancien constitue un élément important de l'objectif à atteindre.

En Savoie l'ASDER de par son expérience et son savoir faire est un partenaire reconnu par les particuliers, les entreprises, les collectivités locales et territoriales.

Documents remis : ASDER-Partageons l'énergie ; guide des matériaux isolants ; agenda ASDER ; aides financières 2018.

2. Informations / actualités :

Budget général de la commune

COMPTE ADMINISTRATIF	Dépenses (€)	Recettes (€)	Solde (€)
Fonctionnement	624 822,03	959 921,54	335 099,51
Investissement	946 558,27	728 298,02	-218 260,25
Report en investissement		97 823,38	97 823,38
Cumul	1 571 380,30	1 786 042,94	214 662,64
Reste à réaliser	162 746,00	203 941,00	41 195,00
Cumul global	1 734 126,30	1 989 983,94	255 857,64

BUDGET PREVISIONNEL	Dépenses (€)	Recettes (€)	Solde (€)
Fonctionnement	734 123,00	734 123,00	0
Investissement	1 030 772,13	816 110,00	-214 662,13
Report en investissement	120 436,87	335 099,51	214 662,64
Cumul	1 885 332,00	1 885 332,00	0

Réseaux du Pré du Comte : investissement prévu pour 2018 et 2019

- Enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public) et création d'un réseau d'assainissement collectif en 2 tranches 2018 (partie basse) et 2019 (partie haute).

Aménagement de la traversée du bourg – phases 1 et 2 (travaux en cours)

- Les enrobés seront faits courant avril. L'éclairage public est en service, l'extinction nocturne sur la partie lotissements va pouvoir être activée comme dans les hameaux.

Aménagement de la traversée du bourg – phase 2 bis (en attente d'attribution des subventions)

- Modification sur le pont : élargissement du trottoir aval et rehausse de la chaussée au niveau du trottoir, rampe d'accès au pont depuis la rd912. Raccordement et profilage de la chaussée de part et d'autre du pont pour s'adapter au nouveau nivellement.
- Abords de l'église : déplacement de l'obélisque pour dévoiement de la chaussée pour l'accès des camions au pont, cheminement piéton le long de l'église et rampe d'accès à l'église pour le PMR.
- Monument aux morts : déplacement vers l'emplacement entre la mairie et l'ancien presbytère.
- Test protection accès La Poste : des séparateurs de voie vont être installés le long de la Poste pour éviter le stationnement des véhicules devant le bâtiment.

Autres opérations

- Eclairage public (prévu en 2018) : remplacement de tous les luminaires actuels par des Leds à St Même.
- Voirie (prévu en 2018) : traversée du hameau des Grattier et divers autres travaux.
- Mise en accessibilité de la Maison Hermesende : dossier de demande de subvention déposé. Instruction du dossier d'urbanisme en cours (agenda accessibilité). En attente de modification du bail emphytéotique avec l'AEP et la CCCC.

Cantine en cuisine locale

- Objectif de mise en place à la rentrée 2018. Recrutement lancé en avril pour embauche début août.

Communauté de communes

- **Prise de la compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- **PLUi** : le Projet d'aménagement et de développement durable PADD a été approuvé en l'état. De mai 2017 à juin 2018 : traduction réglementaire du PADD, plan de zonage, orientation d'aménagement et de programmation. Proposition d'aborder ce sujet lors du conseil de hameaux de l'automne.

Animation

- **Eclipse de lune** : la commune organise une soirée observation de l'éclipse de lune le 27 juillet : Observation (animée par Olivier Deroo), projection de film (en attente de confirmation), pot au Préau. Extinction de l'éclairage publique sur les deux St Pierre.

3- Questions divers :

- Une ampoule ne fonctionne plus au Claret
 - ➔ La commune a entrepris de remplacer les luminaires équipés d'ampoule à vapeur de mercure (ballon fluorescent) dont la vente est maintenant interdite. Sur les 131 points lumineux, 61 en sont équipés. Leur remplacement par des luminaires à LED devrait se faire suivant un programme pluriannuel, pour les Claret ce remplacement est prévu en 2022. D'ici là, la commune ne pourra remplacer cette ampoule. Merci de votre compréhension.

PROCHAIN CONSEIL DE HAMEAU LE 13 OCTOBRE 2018 à 17h00

au Bandet chez Sylvaine Muraz et Alexandre Foulaz

Suite au déménagement de Gilles Cerruti, animateur du conseil de hameau des Bandet, nous regroupons les deux conseils de hameaux des Vincent/Claret/Tardy et Bandet/Grattier/Varvat